

## PROCÈS-VERBAL

d'une assemblée publique de la Commission de la présidence du conseil sur le défi de la participation.

### **Première séance**

Jeudi 12 octobre 2006 à 19 h,  
6767 – Centre de ressources communautaires,  
6767, chemin de la Côte-des-Neiges.

#### **SONT PRÉSENTS :**

- M. Marcel Parent, président  
Arrondissement de Montréal-Nord
- Mme Claire St-Arnaud, vice-présidente  
Arrondissement de Mercier-Hochelaga—Maisonneuve
- M. Marvin Rotrand, vice-président  
Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
- M. Warren Allmand  
Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
- Mme Jocelyn Ann Campbell  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- Mme Anie Samson  
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension
- M. Claude Trudel  
Arrondissement de Verdun

#### **ABSENCE MOTIVÉE :**

- M. Marcel Tremblay  
Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

Également présents, M. Jules Patenaude, coordonnateur en consultation publique, Mme Nicole Paquette, secrétaire-recherchiste, M. Pierre Bélec, conseiller spécial et M. Pierre Morin, adjoint à la Présidence du conseil.

**Assistance :** 50 personnes

\*\*\*\*\*

#### **1. Ouverture de la séance**

À 19h, le président, M. Marcel Parent, annonce que l'assemblée sera présidée par le vice-président, M. Marvin Rotrand. Ce dernier souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et il présente les membres de la commission. Il souligne également la présence des fonctionnaires et du commissaire scolaire du secteur.

Le président d'assemblée, M. Marvin Rotrand, explique que la Commission de la présidence du conseil poursuit son programme d'activités pour l'année 2006 en consacrant cette assemblée au défi de la participation citoyenne aux diverses instances

de consultation et participation publiques de la Ville de Montréal. Il explique ensuite le déroulement de la soirée. La commission entendra dans un premier temps les présentations de M. Patenaude et Mme Paquette. Par la suite, la commission recevra les questions et commentaires des citoyens ainsi que les questions de ses membres.

Il souligne que la commission souhaite entendre les suggestions des citoyennes et citoyens dans le but d'encourager et faciliter la participation citoyenne aux séances des conseils d'arrondissement, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération, aux assemblées des commissions permanentes et aux consultations publiques.

Le président d'assemblée, M. Marvin Rotrand, explique que la commission a constaté un faible taux de participation, ou encore une participation inégale aux assemblées publiques, alors que les travaux des commissions ou des différents conseils abordent l'éventail des activités municipales et rejoignent des préoccupations importantes pour la population comme la prestation et la qualité des services qui sont rendus quotidiennement. Dans le but de renforcer la participation des citoyennes et citoyens à la vie démocratique, la commission souhaite entendre les commentaires et les suggestions des citoyens.

Afin de publiciser la tenue de la présente assemblée, le président d'assemblée, M. Marvin Rotrand, décrit les divers moyens utilisés par la commission :

- un avis public est paru dans La Presse et The Gazette le 27 septembre,
- une invitation a été postée à 500 personnes ou organismes inscrits à la liste de contacts de la Direction du greffe,
- une invitation a été acheminée par courrier électronique à plus de 500 personnes et organismes,
- un communiqué a été émis à l'intention de tous les médias,
- l'avis public, le communiqué, l'invitation et les documents en appui à cette assemblée ont pu être consultés dans tous les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, à la Direction du greffe et sur le portail Internet de la Ville de Montréal.

Parmi les étapes subséquentes à l'assemblée de ce soir, la commission discutera de ses recommandations au cours d'une séance de travail et adoptera celles-ci à l'occasion d'une assemblée publique le 13 novembre prochain. Les recommandations seront par la suite déposées, sous forme de rapport, au conseil municipal et il appartiendra au conseil et au comité exécutif de décider des suites à donner à ces recommandations.

## **2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour***

Sur une proposition de M. Marcel Parent, appuyée par Mme Anie Samson, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **3. *Adoption des procès-verbaux des séances du 26 avril et 18 mai 2006***

Sur une proposition de M. Marcel Parent, appuyée par Mme Jocelyn Ann Campbell, le procès-verbal de la séance du 26 avril 2006 est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition de M. Marcel Parent, appuyée par Mme Jocelyn Ann Campbell, le procès-verbal de la séance du 18 mai 2006 est adopté à l'unanimité.

## **4. *Le défi de la participation***

Le président d'assemblée, M. Marvin Rotrand, invite M. Jules Patenaude et Mme Paquette à prendre la parole.

#### - **4.1 Présentation des instances politiques de la Ville de Montréal**

M. Patenaude décrit les instances politiques de la Ville de Montréal : conseils d'arrondissement, conseil municipal, conseil d'agglomération. Il présente également la composition et les compétences de chacun des conseils.

#### - **4.2 Présentation des commissions du conseil**

Mme Paquette présente les commissions du conseil. Elle explique leurs fonctions, leur rôle consultatif et leur champ de compétence. Elle décrit le processus d'élaboration du calendrier des activités, le processus d'organisation des assemblées publiques et le cheminement des rapports. Mme Paquette dresse le portrait statistique des activités des commissions en 2005 et elle rend compte des activités prévues à l'automne 2006.

#### - **4.3 Présentation sommaire des autres instances de consultation publique, de la Politique de consultation et de participation publiques et de la Charte montréalaise des droits et responsabilités**

M. Patenaude mentionne la création et les travaux de l'Office de consultation publique de Montréal et il insiste sur le rôle que joue cet organisme au sein de l'administration municipale. Il présente la Politique de consultation et de participation publiques adoptée en 2005. Par cette Politique, la Ville de Montréal reconnaît aux citoyennes et aux citoyens le rôle de participer aux affaires de la ville et le pouvoir d'influencer les décisions qui les concernent. La Politique réaffirme que la consultation et la participation publiques facilitent et éclairent la prise de décision et, dans cette perspective, elle a comme objectif de favoriser des pratiques de consultation publique transparentes, crédibles, efficaces et utiles à la prise de décision. M. Patenaude rappelle qu'en consultation publique, la responsabilité de prendre les décisions est toujours réservée aux élus. Afin de guider les instances de la Ville dans l'exercice de la consultation, la Politique énonce des principes directeurs et des pratiques de référence et les commissions permanentes du conseil sont directement concernées par cette politique.

Le président d'assemblée, M. Marvin Rotrand, remercie M. Patenaude et Mme Paquette.

### **5. Période de questions et d'interventions des citoyens**

#### **1. M. Alex Montagano, Association des résidents de CDN-NDG**

M. Montagano déplore la faible participation des citoyens lors de la dernière élection estimant qu'un taux de participation de 32,2% constitue une crise démocratique. Il cite une étude américaine démontrant qu'une participation inégale équivaut à une capacité d'influence inégale. M. Montagano poursuit avec le financement des partis politiques municipaux et il recommande que les entreprises faisant affaire avec la Ville ne puissent contribuer aux caisses électorales et que cette mesure s'applique aussi à leurs employés.

M. Montagano déplore ensuite la représentation de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce qu'il considère injuste car un élu de cet arrondissement représente 29 000 résidents comparativement à un élu d'Outremont qui représente 4 000 résidents. Il explore ensuite la possibilité de limiter le nombre de mandats des conseillers et présente tant les arguments en faveur que contre cette proposition. Limiter le nombre de mandats offrirait à beaucoup plus de personnes la possibilité d'être élus et correspondrait davantage à la démocratie participative. Par contre, cette option fait fi de l'expérience acquise.

M. Montagano aborde ensuite la question de l'information qui, à son avis, n'est pas suffisamment accessible. Il demande davantage de transparence et déplore le recours

trop fréquent à la *Loi de l'accès à l'information* pour obtenir des données auxquelles les citoyens devraient avoir accès. Il demande que l'ordre du jour du conseil d'arrondissement soit diffusé à l'avance auprès des groupes et citoyens intéressés afin que ceux-ci soient en mesure de se préparer adéquatement. Il suggère que la prestation de services soit évaluée en fonction d'indicateurs de performance et il déplore que trop souvent les questions des citoyens demeurent sans réponse. En terminant, M. Montagano demande que les heures d'ouverture des registres soient adaptées aux besoins des citoyens et non pas à ceux des fonctionnaires.

*Le président d'assemblée, M. Marvin Rotrand, répond que la Loi sur le financement des partis politiques prévoit une contribution maximale de 1 000\$.*

## **2. M. Paul John Moran**

M. Moran fait état de la volonté qu'ont les citoyens de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de participer au développement socio-économique, à l'amélioration de la qualité de vie de leur quartier et à la conservation du patrimoine architectural. Il souligne que les règles de régie interne du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement prévoient à l'article 16 que le comité pourrait siéger publiquement. M. Moran demande si la commission fera une recommandation en ce sens afin d'inciter les CCU à ouvrir leurs séances aux citoyens ce qui constitue une bonne façon de faire participer les citoyens intéressés à la vie de quartier. Il propose un projet pilote pour l'arrondissement.

*Le président de la commission, M. Marcel Parent, précise que la commission n'a pas autorité sur la question mais que cette question pourrait être envisagée, il serait toutefois souhaitable d'en établir les conditions.*

*M. Allmand annonce qu'il transmettra cette proposition à tous les comités et conseils de l'arrondissement.*

*La vice-présidente, Mme St-Arnaud fera suivre cette proposition au CCU de l'arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve.*

## **3. Mme Francine Dumont**

Mme Dumont annonce qu'elle renonce à son droit de parole.

## **4. M. Alain Mignon**

M. Mignon décrit le rôle réactif des citoyens en regard du développement urbain. Il explique ensuite à quel point cette façon de faire est épuisante et source de conflits. Il cite l'exemple d'une situation concernant la sécurité piétonnière vécue sur la rue Monkland, de la création du comité à la mise en place de mesures correctrices qui ont entraîné des effets pervers. Il conclut en demandant quel serait le mécanisme simple et permanent qui favoriserait la participation des citoyens au développement général d'un quartier.

*Le président d'assemblée, M. Marvin Rotrand, constate un manque de lieux d'implication à l'échelle locale.*

## **5. Mme Claude Casgrain**

Mme Casgrain remercie M. Allmand grâce à qui elle a appris la tenue de la présente assemblée. Elle considère que la publication d'un avis dans un quotidien est insuffisante et elle suggère que la ville centrale informe les citoyens des activités des commissions permanentes par le biais des conseils d'arrondissement.

*La vice-présidente, Mme St-Arnaud, suggère que les activités des commissions soient inscrites, de façon statutaire, aux ordres du jour des conseils d'arrondissement.*

## **6. M. Peter McQueen, Association des résidants de St-Raymond**

M. McQueen décrit la participation de l'Association des résidants de St-Raymond aux audiences publiques tenues récemment au sujet de la construction du Centre universitaire de santé McGill (CUSM). Il fait état du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) dont les conclusions étaient favorables au point de vue de l'Association des résidants de St-Raymond. Il souligne à quel point les résidants ont été déçus de constater que la direction du CUSM n'avait aucune obligation de respecter les recommandations du rapport de l'OCPM. Il veut comprendre les raisons pour lesquelles il n'y a pas eu de référendum concernant le développement du CUSM alors qu'il est possible d'en tenir un pour l'aménagement d'une pharmacie sur un coin de rue. Il estime que l'arrondissement est trop vaste et il suggère davantage de réunions par quartier avec le représentant local.

*La vice-présidente, Mme St-Arnaud, croit que les entrepreneurs ou promoteurs de projet doivent présenter leur projet à la population, elle dit craindre toutefois le phénomène " pas dans ma cour " découlant fréquemment des micro-consultations.*

*Mme Campbell fait remarquer qu'un des dangers de la démocratie locale est que les enjeux ne soient discutés que par les riverains d'un projet ce qui alimente phénomène " pas dans ma cour ".*

*M. Trudel, à l'instar de M. McQueen, juge important de multiplier les occasions de rencontre avec les citoyens et il cite quelques expériences vécues dans l'arrondissement de Verdun notamment l'organisation d'assemblées de type " Town Hall Meeting " dans chacun des quartiers et la présentation, par les entrepreneurs, des projets de développement de la pointe sud de l'Île-des-Sœurs.*

*Mme Samson décrit l'expérience des conseils de quartier et annonce qu'elle envisage la possibilité de tenir, dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, des assemblées de rencontre avec les citoyens de type " Town Hall Meeting ".*

*Le président d'assemblée, M. Marvin Rotrand, explique les particularités de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal prévu afin que les promoteurs de grands projets de nature sociale ne soient pas assujettis à un référendum.*

## **7. M. Claude Dumont**

M. Dumont suggère d'inviter les groupes sociaux du quartier à toutes les assemblées afin de s'assurer qu'il y ait davantage de participation. Il déplore ensuite que les personnes handicapées consacrent une grande part de leurs revenus afin d'acquitter leur loyer mensuel. Il demande que des logements sociaux soient construits pour ces personnes.

*La vice-présidente, Mme St-Arnaud, décrit brièvement son expérience de travail au sein d'un groupe d'intervention technique en habitation et elle affirme qu'un toit sur la tête, c'est un droit.*

## **8. M. Abdalla Shadid, Conseil interculturel de CDN-NDG**

M. Shadid distingue la participation instrumentale, axée sur le nombre de participants, et donne l'exemple d'assemblées de consultation en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Dans le but de favoriser la participation de toutes origines, il suggère l'application d'une politique de ségrégation positive, la création de comités formés de personnes crédibles et la formation des citoyens à la vie participative.

*Mme Campbell invite M. Shadid à déposer son mémoire auprès de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec qui mène actuellement une consultation sur un projet de politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination.*

## **9. M. Al Hayek, Coalition verte**

M. Hayek décrit le mandat du groupe qu'il représente. Il rappelle le préambule de la Politique de consultation et participation publiques et fait état de la Charte montréalaise des droits et responsabilités. M. Hayek rappelle ensuite la consultation sur les éco-territoires menée par l'OCPM et cite deux recommandations : 1- que le site Meadowbrook soit reconnu éco-territoire 2- qu'un moratoire soit décrété sur les projets de développement dans les éco-territoires. M. Hayek aborde la question du projet entourant l'éco-territoire du Cheval Blanc dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, projet pour lequel la Ville de Montréal a vendu, sans consultation, 9 des 35 hectares afin qu'un promoteur y construise des condos. Il signale que la Politique sur les éco-territoires n'a pas été respectée et que les citoyens attendent de voir le projet de condos. Il déplore qu'il y ait une différence notable entre les documents et ce qui paraît dans les médias ce qui constitue à son avis un problème. Il conclut que les citoyens se sont exprimés mais que les élus n'ont pas tenu compte de leurs opinions, il ajoute que dans le cas du Cheval Blanc, il n'y pas eu de consultation. Il déplore enfin le peu de temps consacré à la période de questions des citoyens à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération, la période de 30 minutes est si courte qu'il est difficile de se faire entendre et décevant pour les citoyens qui consacrent temps et énergie à la vie démocratique.

*M. Allmand constate que la Politique de consultation et participation publiques et la Charte montréalaise des droits et responsabilités sont de beaux documents mais il s'interroge sur leur portée, notamment si des obligations légales en découlent.*

## **10. M. Dan Phillip, Ligue des Noirs**

M. Phillip fait remarquer que la composition du conseil et du personnel de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ne reflète pas la communauté, il demande les raisons pour lesquelles il n'y pas de place à l'hôtel de ville pour les personnes issues des communautés culturelles et les Noirs. Il croit que le taux de participation aux élections est faible parce que les gens ne se reconnaissent pas parmi les élus et le personnel de la Ville.

*Le président d'assemblée, M. Marvin Rotrand, souligne que la Ville s'est dotée d'un programme d'accès à l'égalité en emploi.*

## **11. Mme Magda Popeanu, Association locale de CDN-NDG de Projet Montréal**

Mme Popeanu présente huit recommandations destinées à favoriser le processus démocratique et l'implication des citoyens. La première vise la création d'une 7<sup>e</sup> commission du conseil municipal afin d'assurer un suivi des performances des fournisseurs, entrepreneurs et organismes bénéficiant de contrats ou allocations de la Ville. La deuxième suggère de débattre, en séance du conseil municipal ou d'agglomération, des recommandations d'une commission et d'en disposer par un vote. La troisième suggère que les commissaires délibèrent publiquement de leurs recommandations. La quatrième recommandation de Mme Popeanu vise le remplacement du comité exécutif de la Ville par les commissions permanentes qui seront alors chargées de préparer l'ordre du jour du conseil.

La cinquième recommandation confie le mandat à la Commission sur les finances, les services administratifs et le capital humain d'orienter l'administration de la Ville afin de renforcer les pratiques de gestion et d'administration et d'agir comme conseiller dans la planification à long terme. La sixième suggère que le maire de Montréal préside la Commission sur les finances, les services administratifs et le capital humain et que les séances de cette commission soient publiques.

La septième suggère à la Commission de la présidence du conseil d'envisager la mise en place de comités consultatifs auxquels siègent des citoyens et que la commission

prévoit une consultation publique à ce sujet. La huitième et dernière recommandation suggère que chaque citoyen intervenant au cours de la période de questions des citoyens d'un conseil bénéficie de 15 minutes incluant son exposé et les questions.

*Le président d'assemblée, M. Marvin Rotrand, remercie Mme Popeanu et la félicite pour ses suggestions. Il souligne que l'enjeu porte sur la transparence car, en raison de la nouvelle charte, beaucoup moins de contrats sont soumis au conseil municipal.*

*Le président de la commission, M. Marcel Parent, fait remarquer qu'on entend ici des recommandations déjà évoquées par M. Rotrand. Il demande si, dans la vision de Mme Popeanu, les citoyens participent ou sont auditeurs. Celle-ci répond que la première étape consiste à ouvrir les instances et la deuxième, à améliorer la Ville.*

#### **12. M. Aubey Lauffer**

M. Lauffer a quitté avant son tour de parole.

#### **13. M. Douglas Jack**

M. Jack dit représenter le point de vue des autochtones de la Ville. Il fait état de deux sites internet à ce sujet.

#### **14. M. Michael Shafter**

M. Shafter estime qu'en votant, les citoyens ont confié un mandat de gestion aux élus. Toutefois, les citoyens conservent le droit de s'exprimer. À cet égard, il suggère de leur permettre de s'exprimer en leur offrant davantage de temps. Il déplore le peu d'accessibilité des élus et le temps de parole accordé aux citoyens insuffisant. Il recommande d'inviter davantage les jeunes afin de les former à la vie démocratique et de créer un site Web à partir duquel il sera possible de rejoindre les élus et les fonctionnaires. Il souligne que l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce est le premier à Montréal ayant invité ses citoyens à participer à la confection du budget.

Il suggère ensuite de ne pas limiter les contributions financières aux partis politiques comme c'est le cas actuellement. Il propose plutôt de verser toutes les contributions à un fonds centralisé et celles-ci seraient par la suite divisées équitablement entre les partis. Il déplore enfin que les consultations publiques se révèlent trop souvent " un fait accompli ". Il demande d'aviser les citoyens des changements résultant des consultations.

#### **15. M. Jeff Ictush**

M. Ictush souligne la grande disparité entre les arrondissements Outremont et Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce quant à la représentativité des électeurs. Il constate que le cadre électoral favorise les grands partis politiques et il propose une représentation proportionnelle ce qui éviterait que des partis ayant obtenu 10% des voix au scrutin n'aient aucun représentant élu. Il suggère de favoriser l'accessibilité des personnes handicapées en favorisant le vote anticipé étalé sur deux jours et en recourant au vote par courrier. Il propose également davantage de transparence au comité exécutif, aux différents conseils et aux commissions permanentes. Enfin, il constate les écarts entre les arrondissements et suggère d'établir des règles de base pour la démocratie, il propose également le recours aux médias électroniques pour promouvoir la participation citoyenne, un message convivial en différentes langues pour inviter les citoyens et la prolongation de 30 à 90 minutes de la période de questions des citoyens au conseil d'agglomération.

#### **16. Révérend Darryl Gray**

Le révérend Gray fait remarquer que les citoyens donnent leur avis mais qu'ils se lassent de participer à des consultations qui ne donnent rien. À son avis, les Noirs

réalisent qu'ils ont des droits mais ils réalisent également qu'ils n'ont pas d'accès, ils n'ont confiance ni au système, ni au processus. Il ajoute que les Noirs ne sentent pas qu'ils font partie des gouvernements, ils représentent " l'invisible minorité visible ". Il suggère de colliger les données concernant l'état de pénétration des Noirs au sein des conseils d'administration et en politique dans le but de produire un rapport annuel.

## **6. Période de questions des membres de la commission**

Aucun commentaire.

## **7. Ajournement de l'assemblée**

Toutes les personnes souhaitant s'exprimer ayant été entendues, le président d'assemblée, M. Marvin Rotrand, remercie les personnes présentes, les membres de la commission et les fonctionnaires. Il annonce que les travaux sur le défi de la participation se poursuivront à l'occasion d'une séance de travail préalable à l'adoption des recommandations le 13 novembre prochain.

À 22 h10, sur une proposition de Mme St-Arnaud, appuyée par Mme Campbell, l'assemblée est ajournée au 13 novembre 2006, à 19h, à l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil.

### **Deuxième séance**

**Lundi 13 novembre 2006, hôtel de ville,  
275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil**

#### **SONT PRÉSENTS :**

- M. Marcel Parent, président  
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Marvin Rotrand, vice-président  
Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
- M. Warren Allmand  
Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
- Mme Jocelyn Ann Campbell  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- Mme Anie Samson  
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension
- M. Marcel Tremblay  
Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
- M. Claude Trudel  
Arrondissement de Verdun

#### **ABSENCE MOTIVÉE :**

- Mme Claire St-Arnaud, vice-présidente  
Arrondissement de Mercier-Hochelaga—Maisonneuve

Assistance : 8 personnes

## **8. Ouverture de la deuxième séance**

À 19 heures, le président, M. Marcel Parent, déclare la séance ouverte. Il annonce que la Commission de la présidence du conseil complète ce soir son programme d'activités pour l'année 2006, cette quatrième séance étant consacrée à l'adoption des recommandations à la suite de l'étude publique du rapport de l'ombudsman pour l'année 2005 et de la consultation sur le défi de la participation des citoyennes et citoyens aux diverses instances de la Ville de Montréal.

Les recommandations que la commission adopte ce soir seront déposées, sous forme de rapport, au conseil municipal le 27 novembre prochain et il appartiendra au conseil et au comité exécutif de décider du suivi à leur accorder.

Sur une proposition de M. Rotrand, appuyée par M. Allmand, la période de questions des citoyens précédera l'adoption des recommandations.

## **9. Période de questions des citoyens**

### **1. Mme Claude Casgrain**

Mme Casgrain mentionne qu'elle a assisté à la séance du 12 octobre. Depuis, elle a pris connaissance d'un mémoire déposé auprès de l'arrondissement Ville-Marie dans le cadre d'une consultation sur les consultations publiques tenue le 1<sup>er</sup> mai 2006. Elle remet, à chacun des membres de la commission, copie du document.

### **2. M. Alain Migneault**

M. Migneault rappelle que plusieurs citoyens ont demandé que les comités consultatifs d'urbanisme (CCU) siègent publiquement et il demande où est la recommandation de la commission à ce sujet.

Le président, M. Marcel Parent, explique que la commission a tenu deux séances de travail et que la recommandation sur les CCU n'a pas été retenue.

M. Rotrand rappelle que cette suggestion fut mentionnée à l'occasion de deux séances de travail. Actuellement, on compte deux arrondissements où les CCU siègent publiquement. M. Rotrand estime que le sujet est pertinent, la recommandation initiale visait la formation d'un groupe de travail sur certains aspects de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

## **10. Recommandations à la suite de la consultation sur le défi de la participation**

Le président, M. Marcel Parent, rappelle les séances du 26 avril et du 12 octobre qui ont permis à la commission d'entendre les suggestions des citoyennes et citoyens dans le but d'encourager et faciliter la participation citoyenne aux séances des conseils d'arrondissement, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération, aux assemblées des commissions permanentes et aux consultations publiques. Il mentionne qu'environ 150 personnes ont participé à ces deux séances, que 30 intervenants ont exprimé des opinions et que la commission a reçu 14 mémoires.

Au terme de cette consultation, le président annonce que la commission :

**RAPPELLE** l'importance de favoriser la participation citoyenne tel que le prévoit la Politique de consultation et participation publiques adoptée par le conseil de ville en mars 2005 ;

**REMERCIE** ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours des assemblées publiques et des séances de travail de la commission;

Et fait les recommandations suivantes au conseil municipal :

#### **R-1**

*Il est proposé par M. Marvin Rotrand, appuyé par Mme Jocelyn Ann Campbell :*

Que la Ville de Montréal établisse un plan de mise en œuvre de la Politique de consultation et participation publiques à la ville centrale et dans les arrondissements.

Adoptée à l'unanimité.

#### **R-2**

*Il est proposé par Mme Jocelyn Ann Campbell, appuyé par M. Marvin Rotrand :*

En vue du bilan prévu, en 2007, à la Politique de consultation et participation publiques, que la Ville de Montréal dresse le portrait des pratiques de consultation en cours dans les arrondissements et à la ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.

#### **R-3**

*Il est proposé par M. Marvin Rotrand, appuyé par M. Claude Trudel :*

Tel que prévu au paragraphe a de l'article 16 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, que la Ville de Montréal bonifie ses communications auprès des citoyens en matière de consultation publique :

- en publiant des avis rédigés dans un langage simple ;
- en diffusant des capsules d'information, mises à jour hebdomadairement, au moyen de la téléphonie automatisée (87-Accès) ;
- en communiquant avec les citoyens par courrier électronique et en leur offrant la possibilité de s'inscrire en ligne à une liste d'envoi d'invitations ;
- en offrant la possibilité de s'inscrire par téléphone à une liste d'envoi postal d'invitations;
- en privilégiant l'insertion de publicité et la publication d'avis dans les premières pages des journaux, dans les médias desservant les communautés culturelles, à la radio et à la télévision communautaires.

Adoptée à l'unanimité.

#### **R-4**

*Il est proposé par Mme Jocelyn Ann Campbell, appuyé par Mme Anie Samson :*

Que la Ville de Montréal offre, en première page du portail de la Ville, l'accès à un calendrier des assemblées publiques de toutes les instances et s'assure du caractère convivial des informations diffusées sur ce portail.

Adoptée à l'unanimité.

#### **R-5**

*Il est proposé par Mme Anie Samson, appuyé par Mme Jocelyn Ann Campbell :*

Que la Ville de Montréal collabore avec les arrondissements dans le but d'informer davantage de citoyens en les invitant à ajouter à l'ordre du jour des séances des conseils d'arrondissement un item « Information sur les assemblées publiques des commissions permanentes du conseil municipal », en diffusant un calendrier trimestriel des assemblées des commissions permanentes et en partageant des listes d'envoi afin d'inviter un plus grand nombre de personnes et groupes susceptibles d'être intéressés.

Adoptée à l'unanimité.

#### **R-6**

*Il est proposé par M. Marvin Rotrand, appuyé par Mme Jocelyn Ann Campbell :*

Dans le but d'encourager la participation citoyenne et tel que prévu à la Politique de consultation et participations publiques, que la Ville de Montréal rende compte des résultats des consultations publiques et fasse connaître les décisions qui s'ensuivent auprès de la population montréalaise.

Adoptée à l'unanimité.

#### **R-7**

*Il est proposé par M. Marvin Rotrand, appuyé par Mme Anie Samson :*

Que la Ville de Montréal modifie le *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009) afin qu'il soit conforme à la Politique de consultation et participation publiques quant à la tenue, au besoin, des consultations publiques en deux parties et que les commissions permanentes soient autorisées à tenir certaines de leurs assemblées dans les arrondissements.

Adoptée à l'unanimité.

M. Marvin Rotrand fait remarquer aux personnes présentes que la consultation sur le défi de la participation a démontré que celle-ci est plus importante lorsque les séances ont lieu en arrondissement plutôt qu'à l'hôtel de ville.

#### **R-8**

*Il est proposé par Mme Jocelyn Ann Campbell, appuyé par M. Marvin Rotrand :*

Que la Ville de Montréal forme un groupe de travail chargé d'étudier l'application du paragraphe h de l'article 16 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités concernant le droit d'initiative des citoyennes et citoyens en matière de consultation publique.

Adoptée à l'unanimité.

#### **R-9**

*Il est proposé par M. Claude Trudel, appuyé par Mme Anie Samson :*

Que la Ville de Montréal et ses arrondissements poursuivent les engagements prévus à la Charte montréalaise des droits et responsabilités quant à l'accessibilité universelle, en harmonie avec les recommandations de la Commission sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie déposées au conseil municipal le 30 octobre dernier.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Anie Samson explique que cette recommandation fait suite aux demandes de personnes handicapées. Elle souligne que l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension est le seul à offrir un service d'interprète gestuel à l'occasion des séances du conseil d'arrondissement.

#### **R-10**

*Il est proposé par Mme Jocelyn Ann Campbell, appuyé par M. Marvin Rotrand :*

Que la Ville de Montréal invite son Conseil interculturel à la conseiller dans le but d'accroître la pleine participation des citoyennes et citoyens issus de la diversité culturelle et particulièrement des minorités visibles.

Adoptée à la majorité. M. Marcel Tremblay inscrit sa dissidence.

M. Marcel Tremblay estime que cette recommandation n'est pas nécessaire c'est le mandat du Conseil interculturel.

M. Marvin Rotrand explique le contexte de la recommandation et rappelle les interventions, en assemblée publique, de représentants de la communauté noire. Il est appuyé par Mme Anie Samson. Cette dernière souligne qu'à l'origine, la commission souhaitait former un groupe de travail mais a convenu que la création d'un groupe était inutile puisqu'il y a déjà un conseil interculturel.

Mme Campbell indique qu'une rencontre avec le Conseil interculturel permettrait de clarifier les enjeux de la recommandation.

#### **R-11**

*Il est proposé par M. Warren Allmand, appuyé par M. Marvin Rotrand :*

Que la Ville de Montréal étudie la possibilité de télédiffuser les débats du conseil municipal sur le canal VOX ou autres canaux.

Adoptée à l'unanimité.

M. Allmand insiste sur l'importance de cette recommandation pour informer notamment les personnes âgées et améliorer la visibilité des travaux du conseil.

Le président, M. Marcel Parent, fait des démarches réalisées à ce jour.

#### **R-12**

*Il est proposé par Mme Anie Samson, appuyé par M. Marvin Rotrand :*

Que la Ville de Montréal suggère au gouvernement du Québec de poursuivre l'application des recommandations dont le Directeur général des élections fait état dans son rapport d'avril 2004, *Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice*, et celui paru en octobre 2006, *Rapport d'évaluation des nouveaux mécanismes de votation* faisant suite aux élections municipales de novembre 2005.

Adoptée à l'unanimité.

M. Rotrand explique qu'il aurait souhaité une recommandation englobant des actions en vue d'améliorer le taux de participation à l'élection municipale, l'accès des lieux, le vote par anticipation, le vote par courrier. Il interprète donc celle-ci dans un sens plus large.

#### **R- 13**

*Il est proposé par M. Warren Allmand, appuyé par M. Marvin Rotrand :*

*Considérant que le conseil d'agglomération ne bénéficie pas du soutien d'une Commission de la présidence du conseil ;*

Que la Ville de Montréal recommande au conseil d'agglomération de réviser les règles régissant la période de questions des citoyens prévue à l'ordre du jour des séances de ce conseil afin qu'elles soient identiques aux règles en vigueur au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

M. Allmand demande que les procès-verbaux des séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération fassent état des réponses aux questions des citoyens.

M. Trudel indique qu'il préside le conseil d'agglomération. La période de questions des citoyens, d'une durée de 30 minutes, est suffisante. Le problème vient du fait que les questions des citoyens portent sur des sujets d'arrondissement. Il ajoute qu'avant de prolonger la période de questions de ce conseil, il faudrait solliciter l'avis des maires de banlieue et limiter les interventions aux sujets d'agglomération.

M. Rotrand annonce qu'il célébrera, le 14 novembre prochain, 24 années au cours desquelles il a œuvré comme conseiller municipal. Il estime que les propositions reçues du public sont intéressantes et si elles sont acceptées par le comité exécutif et le conseil municipal, elles amélioreront certainement certaines pratiques dans les arrondissements et la ville centrale et nous permettront de rejoindre plus efficacement les citoyens lors de rencontres publiques, améliorant ainsi la participation publique.

Toutefois, M. Rotrand estime que ces recommandations ne vont pas au cœur du problème au niveau de la participation publique, soit les relations de pouvoir entre les différentes instances du conseil et entre le conseil et les arrondissements.

M. Rotrand se dit heureux que ses collègues soient ouverts à l'idée que lors de la seconde phase de consultation publique en 2007, ces questions fondamentales soient abordées. Il estime néanmoins essentiel de discuter immédiatement de certaines idées dès ce soir et il cite l'exemple des récentes réactions du public face à la proposition présentée par le comité exécutif, sans consultation publique, de changer le nom de l'avenue du Parc et de la rue Bleury, il déplore que nos structures confinent trop de pouvoir dans les mains d'un trop petit nombre et ne permettent pas la tenue d'un dialogue démocratique.

M. Rotrand estime opportun d'aborder une réflexion sur l'abolition du comité exécutif tel que nous le connaissons et de commencer à étudier des alternatives déjà en place dans d'autres villes. M. Rotrand croit que les commissions du conseil ont hors de tout doute besoin d'être améliorées et leurs pouvoirs augmentés. Dans la ville de Toronto, où il n'existe pas de comité exécutif, une commission est chargée de rédiger les ordres du jour, de négocier les conventions collectives et de gérer les finances de la ville. Les membres de cette commission sont les présidents et les vice-présidents de l'ensemble des commissions du conseil. Ainsi, les idées présentées par les membres de cette commission ont reçu un certain input de la part du public. De plus, les différentes commissions se rencontrent en public, y compris celle qui s'apparente au comité exécutif.

M. Rotrand poursuit en faisant remarquer que depuis les réformes de 1959 et 1960, nous avons vu les pouvoirs du conseil municipal diminuer progressivement et ceux du comité exécutif augmenter tout aussi progressivement. À son avis, le public a de plus en plus l'impression qu'il est temps de redonner du pouvoir au conseil, aux commissions et maintenant aux nouvelles instances locales, les arrondissements.

M. Rotrand annonce qu'il aura l'occasion, au cours des semaines, de revenir sur ces thèmes, mais, à son avis, la commission de la présidence ferait fausse route si le résultat de son travail sur le défi de la participation ne se traduisait pas par des réformes fondamentales des structures de pouvoir.

M. Rotrand estime que ce qui est proposé ce soir aura un impact positif sur certains irritants et corrigera certaines pratiques qui ne rencontrent pas leurs objectifs, comme celle d'annoncer les rencontres publiques à l'aide de petites annonces à l'arrière des journaux, ce qui touche très peu de personnes. Toutefois, même si toutes les recommandations de la commission sont acceptées et mises en place au cours des prochains mois, elles ne changeront pas fondamentalement la façon dont le conseil municipal fonctionne et M. Rotrand estime qu'il est maintenant temps d'amorcer ce débat.

## **11. Recommandations à la suite de l'étude publique du rapport annuel de l'ombudsman**

La commission a fait l'étude publique du rapport de l'ombudsman de Montréal pour l'année 2005.

Au terme de cette étude, la commission :

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission;

Et fait les recommandations suivantes au conseil municipal :

### **R-1**

*Il est proposé par M. Warren Allmand, appuyé par Mme Anie Samson :*

Considérant la progression constante du nombre de dossiers soumis à l'ombudsman et la complexité de ceux-ci, la commission invite l'Administration à réévaluer les conditions de travail ayant cours au sein de ce bureau et à lui accorder les ajustements budgétaires requis.

Adoptée à l'unanimité.

M. Allmand décrit la progression constante du nombre de dossiers soumis à l'ombudsman depuis 2003.

### **R-2**

*Il est proposé par M. Marvin Rotrand, appuyé par Mme Anie Samson :*

La commission reconnaît la percée de l'ombudsman auprès des communautés culturelles mais invite néanmoins celui-ci à resserrer davantage ses liens avec ces communautés. Dans cette optique, la commission recommande qu'il y ait collaboration entre l'ombudsman et le Conseil interculturel de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

### **R-3**

*Il est proposé par M. Marvin Rotrand, appuyé par Mme Anie Samson :*

La commission recommande que l'information relative à l'ombudsman soit améliorée, que les documents soient disponibles aux bureaux Accès Montréal et autres bureaux municipaux et que ce service bénéficie d'une plus grande visibilité sur le portail de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

## 12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h55.

« ORIGINAL SIGNÉ »

Marcel Parent  
Président de la commission  
et de la première séance

« ORIGINAL SIGNÉ »

Marvin Rotrand  
Vice-président de la commission  
et président de la deuxième séance

« ORIGINAL SIGNÉ »

Nicole Paquette  
Secrétaire-recherchiste